

Communiqué de presse
25 octobre 2022

Swissgrid Media Service
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

T +41 58 580 31 00
media@swissgrid.ch
www.swissgrid.ch

L'acquisition de la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver prochain a été effectuée avec succès

Conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'énergie hydraulique (OIRH), Swissgrid a acquis ce jour, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver prochain. La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) a examiné les offres et a validé les adjudications. Une quantité totale d'énergie de 400 GWh a été acquise à un prix moyen de 739.97 euros/MWh. La réserve d'énergie hydraulique fait partie des mesures décidées par le Conseil fédéral pour renforcer la sécurité d'approvisionnement. Selon les valeurs de référence de l'EiCom, elle doit comprendre une quantité d'énergie de 500 GWh avec une tolérance de plus ou moins 166 GWh, être maintenue à disposition du 1^{er} décembre 2022 au 15 mai 2023 et n'être sollicitée qu'en cas de besoin.

Conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'énergie hydraulique (OIRH), Swissgrid a acquis la quantité d'énergie prescrite par l'EiCom dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. Elle a ainsi autorisé tous les exploitants de centrales hydroélectriques à accumulation qui injectent dans la zone de réglage suisse et qui sont en mesure de proposer un produit correspondant aux valeurs de référence à y participer.

14 exploitants de centrales à accumulation ont participé à l'appel d'offres en proposant une quantité totale d'énergie de 672 GWh. Les offres reçues ont été soumises à l'EiCom, qui les a examinées, puis les adjudications validées ont été attribuées. Une quantité totale de 400 GWh a été acquise à un prix moyen de 739.97 euros/MWh.

Coûts de la mise en réserve et de l'appel à la réserve d'énergie hydraulique

La réserve d'énergie hydraulique constitue une sorte d'assurance, qui n'est pas sans conséquence financière. Les coûts de mise en réserve de l'eau («rétributions de mise en réserve») sont financés par un tarif séparé de Swissgrid. Ils sont donc supportés par l'ensemble des consommatrices et consommateurs d'électricité suisses en fonction de leur consommation. Comme les tarifs de Swissgrid pour l'année 2023 avaient déjà été publiés avant l'instauration de la réserve d'énergie hydraulique en mars 2022, le nouveau tarif sera appliqué pour la première fois en 2024. Une augmentation des tarifs de Swissgrid est à escompter.

Les coûts d'un éventuel appel à la réserve d'énergie hydraulique sont supportés par les acteurs du marché qui y font appel (groupes-bilan).

Communiqué de presse

25 octobre 2022

Processus de mise en réserve et d'appel à la réserve d'énergie hydraulique

La réserve d'énergie hydraulique prévoit que les exploitants de centrales à accumulation retiennent, contre rétribution, une certaine quantité d'énergie, qui peut être sollicitée en cas de besoin. La réserve est utilisée lorsque l'offre du marché ne suffit plus à couvrir la demande. L'acteur du marché (groupe-bilan) dont la demande ne peut être satisfaite annonce ses besoins à la société nationale du réseau de transport Swissgrid. Celle-ci fait alors appel aux fournisseurs de réserve pour obtenir l'énergie nécessaire.

Swissgrid assume une tâche supplémentaire

Dans l'Ordonnance, le Conseil fédéral a confié à Swissgrid la gestion opérationnelle de la réserve d'énergie hydraulique. Swissgrid assume ainsi une tâche supplémentaire qui va au-delà de son mandat légal actuel. Concrètement, Swissgrid met à disposition des ressources en personnel et des systèmes informatiques pour le déroulement des ventes aux enchères et des appels. Elle définit en outre tous les processus, réalise les ventes aux enchères et les appels et assure le décompte financier et la refacturation.

Une réserve d'énergie hydraulique comme mesure pour renforcer la sécurité d'approvisionnement

En février 2022, le Conseil fédéral a décidé d'anticiper par voie d'ordonnance la réserve d'énergie hydraulique contenue dans la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (acte modificateur unique) afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement dès l'hiver 2022/2023. Il a fait entrer en vigueur l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'énergie hydraulique (OIRH) le 1^{er} octobre 2022. Le 3 octobre 2022, l'ECom a formellement édicté et publié les valeurs de référence pour l'instauration d'une réserve d'énergie hydraulique durant l'année hydrologique 2022/2023.

Pour de plus amples informations: media@swissgrid.ch ou +41 58 580 31 00.

Avec énergie vers l'avenir

Swissgrid, société nationale pour l'exploitation du réseau et propriétaire du réseau, a pour mission de garantir une exploitation efficace, fiable et non discriminatoire du réseau suisse. Elle assure aussi l'entretien, la rénovation et l'extension du réseau suisse à très haute tension dans un souci d'efficacité et de viabilité environnementale. Sur ses sites de Aarau, Prilly, Castione, Landquart, Laufenburg, Ostermundigen et Uznach, Swissgrid emploie plus de 600 collaborateurs qualifiés de 28 nationalités différentes. La société est membre du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E). À ce titre, elle intervient aussi dans la planification du réseau, la gestion du système et la régulation des échanges d'électricité sur le marché européen. La majorité du capital-actions de Swissgrid est la propriété commune de différentes entreprises d'électricité suisses.